

AIEB

Association intercommunale des eaux du Boiron

DENENS, LULLY, LUSSY-SUR-MORGES, TOLOCHENAZ, VILLARS-SOUS-YENS

Décisions du Conseil Intercommunal de L'association intercommunale des eaux du Boiron (AIEB) prises en date du 18 juin 2019.

En vertu des dispositions de l'article 113 de la Loi du 16 mai 1989 sur l'exercice des droits politiques, le Comité de direction de l'AIEB porte à la connaissance des électeurs des Communes associées, par voie de publication dans la Feuille des avis officiels et aux piliers publics communaux, les décisions suivantes :

- D'adopter les comptes 2018 /Préavis 1/2019.
- D'adopter le Préavis 2/2019, relatif à la demande de crédit de Fr.351'600, -- pour le remplacement de la conduite, réservoir de l'Epine – En Bois-Billens.

La demande de référendum intercommunal doit être annoncée par écrit, dans les 10 jours qui suivent la publication dans la Feuille des avis officiels, à la Préfecture du district de Morges, conformément aux dispositions de l'article 114 de la loi précitée.

Le Comité de direction de l'AIEB

La présente décision est affichée aux piliers publics des 5 Communes membres de l'AIEB